

Forfait entretien climatisation réversible et contrôle d'étanchéité
(obligatoire une fois par an si plus de 2kg de fluide réfrigérant)

Nos conseils : Un climatiseur est un appareil sophistiqué : il vous coûtera moins cher de le faire réviser une fois par an que d'attendre la panne

Nous proposons un forfait entretien de votre climatisation

- 125€ TTC pour un climatiseur mono-split
- 165€ TTC pour un climatiseur bi-split
- 205€ TTC pour un climatiseur tri-split

Nos prestations

- Contrôle des pressions et températures.
- Recherche de fuites éventuelles au détecteur de fuites.
- Nettoyage des unités extérieure et intérieure et remplacement éventuel des filtres

Dans le cas où le filtre est nettoyé et changé régulièrement, le système de climatisation améliore alors la qualité de l'air en l'assainissant. Dans le cas contraire, un filtre climatisation défectueux ou encrassé sera responsable d'un air intérieur de moindre qualité, qui contiendra des poussières, pollens, bactéries et autres.

PS : nous n'intervenons que sur les climatisation fonctionnant avec du R410A

Rappel des textes: Le décret n°2007-737 du 7 mai 2007 impose à tous les possesseurs d'appareil contenant plus de 2kg de fluide réfrigérant de faire vérifier l'étanchéité de leur installation tous les ans par une société régulièrement inscrite en préfecture et habilitée pour ce type d'intervention

Forfait mise en service de votre climatisation air/air

Forfait mise en service

- 220 euros TTC pour un climatiseur monosplit
- 300 euros TTC pour un climatiseur bi-split
- 380 euros TTC pour un climatiseur tri-split

Ce forfait comprend :

- La fabrication des dudgeons.
- Le raccordement des liaisons frigorifiques avec serrage à la clé dynamométrique.
- Les raccordements électriques et condensats.
- Un tirage au vide une mise sous pression d'azote pour recherche de fuite.
- Un deuxième tirage au vide avec contrôle au vacuomètre.
- Mise en service et contrôle d'étanchéité au détecteur de fuite.
- Essais de fonctionnement.

Condition d'application de ce forfait :

- Unité extérieure et intérieure doivent être installées et accessibles à une hauteur maxi de 2.50m.
- Les liaisons frigorifiques doivent être pincées et non connectées.
- Les alimentations électriques connexions et interconnexion doivent être de diamètre correspondant et non connectés.
- L'installation doit être conforme aux normes en vigueur.

Attention si l'installation n'est pas conforme un devis gratuit correspondant a un travail complémentaire pourra être effectué.

FORFAIT POUR UNE RECHARGE DE GAZ (R410A uniquement)

Forfait recharge de gaz : 250euros TTC (1kg maxi de gaz au-delà prévoir 5euros les 100grammes supplémentaire)

Avant toute recharge de gaz une recherche de fuite et un contrôle d'étanchéité devront être effectués

Ce forfait comprend :

- La récupération des fluides restant dans le climatiseur.
- Une mise sous pression d'azote pour une recherche statique de fuites.
- La réfection éventuelle des dudgeons et un contrôle des serrages à la clé dynamométrique.
- Un tirage au vide.
- Remplacement du réfrigérant suivant les données du constructeur .
- Un contrôle d'étanchéité au détecteur de fuite.

Si un problème particulier est découvert un devis de réparation sera effectué.